

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

ACCOMPAGNEMENT À L'UTILISATION DU DISPOSITIF PARTICIP' ACT - PARTICIPATION CITOYENNE : CERTIFICATION DE COMPÉTENCES

2025



Objectifs/Préambule

Le dispositif Particip Act' a été créé en 2022 dans le cadre de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Son ingénierie a été piloté par la FAS Occitanie, en co-construction avec un collectif de professionnels et de personnes étant ou ayant connu une situation de précarité.

Ce dispositif a pour objectif de valoriser les compétences acquises et/ou révélées par des personnes étant ou ayant été en situation de précarité, participant à des dynamiques collectives de participation citoyenne dans le champ de la lutte contre la précarité, avec deux objectifs principaux :

- Valoriser l'acquisition de ces compétences pour les personnes concernées, leur permettre de prendre conscience des savoirs, savoir-faire et savoir-être qu'elles mettent en œuvre dans ces dynamiques
- Favoriser le transfert de ces compétences dans le cadre d'une recherche d'emploi, d'une fonction de bénévole ou autre.

Le dispositif Particip' Act a été lancé en mai 2022 en même temps qu'un site Internet le présentant, ainsi que son utilisation :

<https://www.particip-act.org/>

La participation en bref

La participation des personnes concernées dans le champ de la lutte contre la pauvreté peut prendre plusieurs formes : à un collectif, à un projet, à la construction des politiques publiques.

La participation est à différencier du témoignage, il s'agit d'un espace où les personnes ont la possibilité, par la mise en place des conditions adéquates, de construire une parole collective sur une thématique. Cette participation va de l'avis consultatif à la co-décision avec les professionnels/bénévoles. 1

[1] Nous vous invitons à consulter Réussir la participation de Toutes et Tous et toutes, ATD Quart Monde, 2021 [<https://www.atd-quartmonde.fr/reussir-la-participation-de-toutes-et-tous-petit-guide-pratique-pour-agir/>] et le Kit de la Participation, ANSA, 2016 (mis à jour en 2020) [<https://www.solidarites-actives.com/fr/nos-projets/kit-de-la-participation-citoyenne>] pour quelques repères sur la participation et sa mise en œuvre



Objet du projet

Nous poursuivons le déploiement du dispositif, en accompagnant des structures pouvant être intéressées dans son utilisation.

A qui s'adresse cet accompagnement ?

Il s'adresse à des structures qui souhaiteraient expérimenter l'utilisation du dispositif Particip' Act avec les personnes qu'elles accompagnent.

Il vise à accompagner 2 structures sur l'année : 1 structure étant un établissement public à caractère administratif ou relevant des 3 fonctions publiques ; 1 structure des champs de l'Accueil Hébergement Insertion (AHI) ; de l'Insertion par l'activité économique (IAE) ou de l'Asile (DNA).

L'accompagnement proposé

Il vous est proposé un accompagnement d'une demi-journée par un salarié de la FAS Occitanie au sein de votre structure qui comporte :

- Une présentation du dispositif
- Une présentation des modalités d'utilisation du dispositif
- Un travail collectif sur les dynamiques de participation au sein de la structure

La présentation est à destination des cadres, intervenants sociaux et personnes concernées par l'utilisation du dispositif.

Engagements attendus de la structure et de l'équipe

- Votre structure doit avoir engagé une démarche de participation avec des personnes en situation de précarité et vouloir valoriser l'engagement des personnes impliquées dans celle-ci. Il vous est donc demandé de prendre connaissance en amont des trois référentiels de participation présenté sur le site Internet <https://www.particip-act.org/> et de vous assurer que votre démarche de participation correspond bien à ce cadre
- Vous devez avoir identifié des personnes concernées souhaitant expérimenter l'utilisation du dispositif et un/des professionnels et/ou bénévoles pouvant accompagner la certification
- Vous devez identifier un.e professionnel.le et/ou bénévole qui sera référent du projet et qui sera l'interlocuteur de la FAS Occitanie
- Vous vous engagez à constituer un groupe de professionnels et/ou bénévoles et de personnes concernées qui seront présents lors de la présentation



Calendrier

Les accompagnements seront répartis entre mars et juillet 2025, en concertation avec les structures retenues.



Modalités de candidature à l'expérimentation

Les structures intéressées par cet accompagnement sont invitées à se manifester d'ici le 02/03/2025 auprès de la FAS Occitanie. 2 structures seront retenues en 2025.

Pour candidater, un document d'une page maximum est demandé, présentant :

- Votre structure : fonctionnement, public accompagné, ...
- Les démarches de participation existantes au sein de votre structure, leurs objectifs et leurs modalités de mise en œuvre
- Le nombre de personnes concernées intéressées par la certification de compétences

Les candidatures seront étudiées et un entretien téléphonique sera programmé pour approfondir celles-ci si nécessaire. Une réponse positive ou négative vous sera adressée.

CANDIDATURES ET INFORMATIONS

Coste Nicolas

Chef de projet Intervention sociale, culture et participation

nicolas.coste@federationsolidarite.org

06 70 82 56 94

Siège social

7 rue Hermès
Parc Technologique du canal - Bât. A
31520 Ramonville-Saint-Agne

Établissement Montpellier

26 bis rue Saint-Cléophas
34070 Montpellier

